

**Compte rendu du conseil d'écoles extraordinaire
RPI Chantesse/NDO/ Vatilieu
Mardi 13 décembre 2016
sur l'organisation du temps scolaire**

Présents :

Mr Florand Zanello, président du SSI, Mme Patricia Prelle, vice-présidente du SSI,
Mme Isabelle Dupraz-Forey, Maire de Vatilieu, Mme Isabelle Oriol, Maire de Chantesse,
Mme Violaine Verney , élue de NDO, M. Stéphane Béchu, élu de Chantesse,
Mme Isabelle Carlin, chargée d'école à Chantesse, Mme Françoise Clavel, chargée d'école à Vatilieu, Mme
Sophie Fialais, directrice de NDO, Mme Pronier Laurence, adjointe à N.D.Osier,
Mme Cécile Gaudin, déléguée de parents Chantesse, Mme Edel Laétitia, déléguée de parents Vatilieu,
Mme Fabienne Grigis, Mme Anne-Laure Lastella, Mme Tatiana Belle, déléguées de parents de NDO,
Mr Georges Brichet-Billet , Mme Blunat-Boujet Joëlle DDEN,
Mme Françoise Naud DDEN excusée.

Lecture est faite des différents courriers de La DSDEN du 16 novembre adressés aux directeurs d'école et
aux mairies.

En préambule, le SSI rappelle qu'il a délégation des mairies pour toutes les questions relatives à
l'organisation du temps scolaire. Il souligne que le délai de réponse est vraiment trop court au regard des
décisions à prendre. De plus, il précise que le transport scolaire est organisé pour trois ans, ainsi que le
PEDT : ces impératifs ont des dates butoirs échelonnées d'une façon qui les rendent incompatibles avec
une réorganisation cohérente du temps scolaire.

Avis recueillis auprès des différents membres de la communauté éducative :

Les parents :

Les familles ont été consultées afin de connaître leur avis sur les rythmes scolaires. Il ressort du sondage
effectué que l'impact est négatif pour 88% des élèves quel que soit leur âge.

Les raisons principales avancées sont : la fatigue accrue des enfants, la suppression de la pause du mercredi
et le temps de présence en collectivité rallongé.

En conséquence, les parents proposent une nouvelle organisation de la semaine scolaire dans laquelle les
TAP seraient regroupés le mercredi matin. (cf : enquête jointe)

Les enseignantes :

Réunies le 8/12 le conseil des maîtres constate :

- Une fatigue intense des élèves en fin de semaine.
- Pas d'évolution notable des résultats scolaires.
- Une augmentation de l'irritabilité des élèves.
- Une baisse significative de l'attention et de la concentration.
- Une multiplication du nombre d'adultes intervenant auprès des enfants au cours de la journée (13 personnes pour un enfant de petite section)
- Moins de liens informels avec les familles/ horaires de sortie.
Un absentéisme accru en fin de semaine.
- La reprise en main difficile après les TAP (excitation, fatigue nerveuse).
- Les temps d'enseignement ont été étalés sur la semaine, mais le temps passé en collectivité a été allongé (26 h passées à l'école avant, contre 29h désormais pour une très grande majorité des enfants : environ 95 %).

Les DDEN : Ils partagent l'avis des parents et des enseignantes.

Le SSI : Réuni en conseil syndical rapporte:

- Une augmentation considérable de la masse salariale.
- L'insuffisance du fond d'amorçage.
- Une baisse généralisée de la dotation de l'état reçue par les mairies.
- Le remplacement du personnel absent effectué bénévolement par les élus.
- Des contrats de travail proposés non attractifs (du fait de la configuration du RPI et de l'éparpillement des heures dans la journée).

Il ressort de ces différents constats que l'organisation de la semaine scolaire actuelle est insatisfaisante pour l'ensemble des membres de la communauté éducative.

Vote du CE pour la reconduction de l'organisation du temps scolaire pour les 3 années à venir :

13 voix contre, 0 voix pour, 0 abstention.

Néanmoins, la particularité du RPI avec ses impondérables liés aux transports scolaires ainsi qu'au budget ne nous permet pas d'envisager une nouvelle organisation.

Etant donné l'article D.521-12 du code de l'éducation qui prévoit que la décision d'organisation de la semaine scolaire ne peut porter sur une durée supérieure à 3 ans et la perspective des élections à venir, il est proposé de reconduire l'organisation actuelle du temps scolaire pour 1 an.

Vote du CE pour la reconduction de l'organisation du temps scolaire pour 1 an :

4 voix contre, 9 voix pour, 0 abstention

En conclusion, le CE demande une dérogation afin de reconduire l'organisation existante pour 1 an seulement du fait de la particularité du fonctionnement en RPI.

La séance est levée à 21h 25

La secrétaire S.Fialais

la présidente F.Clavel